

Saint-Ouen-sur-Seine, le 4 septembre 2023

Affaire suivie par  
Yoann RISPAL  
[yoann.rispal@iledefrance.fr](mailto:yoann.rispal@iledefrance.fr)

**Monsieur Patrice VERGRIETE  
Ministre chargé du logement  
246 boulevard Saint-Germain  
75 700 PARIS 07 SP**

Lettre A/R n° 2C 131 665 7054 6

Objet : Signalement de la délibération CR n°2023-028 du 12 juillet 2023 relative à l'arrêt du projet de schéma directeur de la Région Ile-de-France Environnemental ou SDRIF-E

Monsieur le Ministre,

Le 12 juillet 2023, le Conseil régional d'Ile-de-France a adopté la délibération CR n°2023-028 relative à l'arrêt du projet de schéma directeur de la Région Ile-de-France Environnemental ou SDRIF-E (annexe n°1).

Ce projet de SDRIF-E suscite, sur de nombreux aspects, des interrogations voire des inquiétudes d'élus locaux et d'associations. Parmi elles, nous tenions à attirer votre attention sur le dispositif dit « anti-ghetto » introduit, à l'échelle régionale et à valeur prescriptive dans les documents d'urbanisme, par ce projet de schéma.

Ce dispositif prévoit, selon les termes de l'orientation réglementaire n°59 et du projet d'aménagement régional, que « pour enrayer le phénomène de concentration de logements sociaux dans certains territoires qui tendent à se paupériser, il convient néanmoins de limiter le développement de l'offre très sociale en PLAI dans les communes où elle est très présente, et d'en soutenir le développement dans les autres communes. Dans les communes ayant plus de 30 % de logements locatifs sociaux dont les loyers sont inférieurs aux plafonds PLUS PLAI, il s'agit de donner la priorité à la diversification des produits favorisant les parcours résidentiels ascendants (accession sociale à la propriété, logement intermédiaire, logement libre) et répondant à l'évolution des besoins des ménages. N'est pas concernée par cette orientation la reconstitution de l'offre très sociale en PLAI pour compenser certaines démolitions liées au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Les logements étudiants et les foyers jeunes actifs ne sont pas non plus concernés par cette orientation ». **Les communes comptant plus de 30% de logements PLUS et PLAI seraient ainsi empêchées de construire tout logement social supplémentaire. Or, ces communes renferment plus de 20% de la production sociale francilienne.**

Avec ce dispositif « anti-ghetto », l'exécutif régional dévoie l'esprit du schéma directeur d'aménagement afin d'empêcher – sans aucune assise légale, ni données scientifiques - la construction de certains types de logements sociaux dans des communes très ciblées. **Il s'agit de notre point de vue d'une atteinte grave au droit au logement et à la libre administration des collectivités.**

Ce dispositif, tel que prévu dans le projet de SDRIF-E transmis à la Préfecture en date du 27 juillet 2023, est identique au document préparatoire qui avait été soumis aux services de l'Etat avant le vote de l'assemblée délibérante. Ce document avait d'ailleurs suscité d'importantes réserves et d'une demande de modification de la part du Préfet de Région, dans un courrier daté du 6 juin 2023 (annexe n°2).

Dans ce courrier, le Préfet affirmait que la disposition « anti ghetto » du projet de SDRIF-E « ne garantit pas suffisamment la réalisation de certaines politiques et projets de l'Etat, particulièrement pour ce qui concerne la politique du logement ». Il indiquait par ailleurs que l'application littérale de **ce dispositif « conduirait à réduire de 21% la production sociale** moyenne par rapport à la période 2018-2022. Une telle réduction serait une difficulté majeure ». Il soulignait alors que cette disposition était de nature à remettre en cause l'objectif de construction de 70 000 logements par an, fixé par la loi du 3 juin 2010.

Malgré cet avis du représentant de l'Etat et les arguments que nous avons développé publiquement lors de l'examen de cette délibération, l'exécutif régional a fait le choix de maintenir le dispositif dit « anti-ghetto » et a même démenti les écrits du Préfet. Par ailleurs, il n'a pas suivi les recommandations des services de l'Etat concernant des mesures particulières à prendre pour les communes qui n'atteignent pas le taux légal de 25% de logements sociaux prévu par la loi SRU comme vous pourrez le constater dans le projet de SDRIF-E qui a été adopté.

**Ces orientations politiques constituent, pour notre part, des entorses graves à la loi en ce qu'elles viennent compromettre des objectifs fixés par le législateur et aggraver la pénurie de logements déjà dramatique dans notre pays et tout particulièrement en Ile-de-France.** De notre point de vue, le projet tel qu'arrêté par le Conseil régional contrevient à l'esprit de la loi et ne saurait être soumis à l'enquête publique en l'état. Cette enquête publique reste envisagée début 2024. De plus, une telle jurisprudence en Ile-de-France pourrait avoir des conséquences néfastes dans d'autres régions.

Attachés au droit au logement et à la libre administration des collectivités, dans un contexte de pénurie historique et de demandes de logements en souffrance, **nous vous demandons Monsieur le Ministre de bien vouloir intervenir** en invitant, par exemple, le Préfet de Région à faire usage de son pouvoir de contrôle des actes administratifs en déférant la délibération CR n°2023-028 du 12 juillet 2023 relative à l'arrêt du projet de schéma directeur de la Région Ile-de-France Environnemental ou SDRIF-E.

**Nous serions par ailleurs satisfaits qu'une délégation d'élus issue des signataires de la présente lettre puisse être reçue et entendue par vos soins.**

Convaincus que la gravité de ce projet retiendra toute votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

**Céline MALAÏSÉ**  
Présidente de la Gauche Communiste Ecologiste  
et Citoyenne du Conseil régional d'Ile-de-France

**Marie-Hélène AMIABLE**  
Maire de Bagneux

**Fatiha AGGOUNE**  
Présidente du groupe Val-de-Marne en Commun  
du Conseil départemental du Val-de-Marne

**Jean-Noël AQUA**  
Conseiller de Paris

**Éliane ASSASSI**

Présidente du groupe Communiste,  
Républicain, Citoyen et Écologiste au Sénat

**Pierre BARROS**

Maire de Fosses

**Jacques BAUDRIER**

Conseiller de Paris  
Administrateur d'Île-de-France Mobilités

**Hélène BIDARD**

Conseillère de Paris

**Jacqueline BELHOMME**

Maire de Malakoff

**Patrice BESSAC**

Maire de Montreuil

**Charlotte BLANDIOT-FARIDE**

Maire de Mitry-Mory

**Philippe BOUYSSOU**

Maire d'Ivry-sur-Seine

**Ian BROSSAT**

Conseiller de Paris

**Soumya BOUROUAHA**

Députée de Seine-Saint-Denis

**Lamine CAMARA**

Conseiller régional d'Île-de-France

**Hélène CILLIERES**

Conseillère départementale des Hauts-de-Seine

**Olivier CORZANI**

Maire de Fleury-Mérogis

**Laurence COHEN**

Sénatrice du Val-de-Marne

**Denis DATCHARRY**

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

**Dominique DELLAC**

Conseillère départementale de Seine-Saint-Denis

**Cécile DUMAS**

Conseillère régionale d'Île-de-France

**Pierre GARZON**

Maire de Villejuif

**Jean-Philippe GAUTRAIS**

Maire de Fontenay-sous-Bois

**Fabien GAY**

Sénateur de Seine-Saint-Denis

**Laureen GENTHON**

Conseillère départementale des Hauts-de-Seine

**Colette GERGEN**

Conseillère régionale d'Île-de-France

**Vanessa GHIATI**

Conseillère régionale d'Île-de-France

**Fabien GUILLAUD-BATAILLE**

Conseiller régional d'Île-de-France  
Administrateur d'Île-de-France Mobilités

**Jean-Philippe GILLET**

Conseiller de Paris

**Barbara GOMES**

Conseillère de Paris

**Lamyia KIROUANI**

Conseillère départementale du Val-de-Marne

**Emilie LECROQ**

Conseillère départementale de Seine-Saint-Denis

**Pierre LAURENT**

Sénateur de Paris

**Jean-Luc LAURENT**

Maire du Kremlin-Bicêtre

**Patrice LECLERC**

Maire de Gennevilliers  
Président du groupe Front de Gauche et Citoyens  
de la Métropole du Grand Paris

**Michel LEPRETRE**

Présidente de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre

**Marianne MARGATÉ**

Conseillère départementale de Seine-et-Marne

**Didier MIGNOT**

Conseiller régional d'Île-de-France

**Camille NAGET**

Conseillère de Paris

**Franck MORA**

Conseiller départemental du Val-de-Marne

**Sokona NIAKHATE**

Conseillère départementale du Val-de-Marne

**Pierre OUZOULIAS**

Sénateur des Hauts-de-Seine

**Stéphane PEU**

Député de Seine-Saint-Denis

**Gilles POUX**

Maire de la Courneuve

**Olivier SARRABEYROUSE**

Maire de Noisy-le-Sec

**Maud TALLET**

Maire de Champs-sur-Marne

**Patricia TORDJMAN**

Maire de Gentilly

**Marion MARTIN**

Conseillère départementale du Val-de-Marne

**Nadia MOUADDINE**

Conseillère départementale des Hauts-de-Seine

**Djamel NEDJAR**

Maire de Limay

**Flore MUNCK**

Conseillère départementale du Val-de-Marne

**Deniz ÖZTORUN**

Maire de Bonneuil-sur-Marne

**Laurence PATRICE**

Conseillère de Paris

**Raphaëlle PRIMET**

Conseillère de Paris

**Philippe RIO**

Maire de Grigny

**Pascal SAVOLDELLI**

Sénateur du Val-de-Marne

**Hocine TMIMI**

Conseiller départemental du Val-de-Marne

**Ibrahima TRAORE**

Conseiller départemental du Val-de-Marne

Pièces-jointes :

Annexe n°1 : Délibération CR n°2023-028 du 12 juillet 2023 relative à l'arrêt du projet de schéma directeur de la Région Île-de-France Environnemental ou SDRIF-E (reçue en préfecture le 27 juillet 2023), consultable à l'adresse : <https://www.iledefrance.fr/actes/deliberations/CR2023-028RAP.pdf>

Annexe n°2 : Avis des services de l'Etat sur le projet de SDRIF-E en date du 6 juin 2023



Pour toute correspondance :

*Madame Céline Malaisé*  
*Groupe Gauche Communiste, Ecologiste et Citoyenne*  
*Conseil régional d'Île-de-France*  
*2 rue Simone Veil*  
*93 400 Saint-Ouen-sur-Seine*  
[groupegauchecom.idf@gmail.com](mailto:groupegauchecom.idf@gmail.com)